

EURL AMBULANCE KENZA ET SHARELLE

EURL AMBULANCE KENZA ET SHARELLE

Annonce n° 1808
Type Constitution de société
Parution web 14/11/2025
Parution print 14/11/2025 · Le Journal de Mayotte (ggg)

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : EURL AMBULANCE KENZA ET SHARELLE

Sigle : K.S

Forme juridique : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL)

Siège social : 432 boulevard de la Mairie, 97660 Dembeni, Mayotte

Capital social : 1 000 euros

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Mayotte

Objet social : Transport sanitaire de personnes en ambulance et en véhicule sanitaire léger (VSL) ; transport de malades assis ; transport de patients vers les établissements de soins, cliniques ou hôpitaux ; toutes prestations de services liées au transport sanitaire ; et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

Gérance : Monsieur Mohamed Hassane Hassane Ahamada, demeurant au 4 rue des Amarantes, Résidence Aubeline, Appartement Bâtiment B 06, 97490 Saint-Clotilde, Saint-Denis, La Réunion.

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Mayotte.

Pour avis, le gérant

Annonce publiée sur AJL976.yt. Directeur de la publication : Bruno MATTEI, directeur de publication du Journal De Mayotte.